



# Le Pôle Traction



## Conditions de Travail et Qualité de Vie au Travail Parcours Professionnels Une priorité indispensable à la Traction

Lyon, le 10 mai 2021

### EN QUELQUES MOTS...

Vos Représentants UNSA-Ferroviaire de l'ET TGV SE ont engagé une démarche auprès de la direction pour exiger une véritable amélioration de la Qualité de Vie au Travail et nos Conditions de Travail.

### LE SUJET : Parcours Professionnels

La perte de charge actuelle accompagnée de l'arrivée de la concurrence est un état de fait. Les conséquences qui en découlent vont inévitablement impacter et bloquer les parcours pros des ADC...

La baisse de charge ralentira l'accès au roulement supérieur, dans le pire des cas, elle ne permettra pas d'y accéder, d'où le manque d'attractivité professionnelle pour les ADC.

**Devant cette réalité, pour l'UNSA-Ferroviaire, des garanties sur ces parcours professionnels doivent être apportées.**

- Comment conserver nos ADC dans de telles situations face à la concurrence ?
- Comment ne pas pousser nos ADC vers la sortie, nourrissant des projets personnels ?
- Quels impacts cela aura réellement sur l'entreprise et quelles conséquences pour les roulements concernés ?
- Quelles possibilités pour un ADC d'accéder à un poste ou un reclassement intéressant ?

Si la TT 00449 (*Principes généraux du parcours professionnel conducteur*) est une base pour nos établissements, elle trace des axes de travail que nous pouvons développer.

Rendre attractif nos parcours pros est un gage de confiance et d'assurance pour les ADC. L'impossibilité d'accéder à un roulement supérieur doit donner lieu à des adaptations de roulements aussi bien pour les jeunes conducteurs que pour des roulements de fin de carrière. Dans l'objectif de donner à nos ADC une véritable visibilité et introduire des améliorations aux Conditions de Travail, **l'UNSA-Ferroviaire** demande :

- la mise en place d'un Groupe de Réflexion sur l'adaptabilité de certains roulements et d'établir une liste de desideratas permettant la création de tels roulements
- la mise en place garanties et inscrites des possibilités de reclassement des ADC. *Ces possibilités de reclassement doivent rester visibles pour chaque ADC.*

• L'établissement de passerelle pour les ADC vers l'Activité Transilien et l'Activité TER. *L'activité TGV se concentre essentiellement sur les week-ends, ponts et les vacances scolaires. Les ADC sont en droit de pouvoir en fin de carrière soit de retourner dans leur établissement d'origine ou de leurs souhaits.*

• la création d'une charte "Week-endiste". Cette charte devra prendre en compte différents critères, après étude faite par résidence des besoins. Nous sommes favorables à son extension, à condition d'entamer une concertation sur le sujet, et que cette concertation soit soumise à la rédaction de cette charte. *Notre charge principale se trouve sur les VSDL, l'ADC « week-endiste » qui se prive, par exemple, de ses 22 dimanches non travaillés, L'UNSA Ferroviaire revendique l'application de l'article stipulant « d'éviter les RHR le samedi sur dimanche le maximum possible ». Cela permet aux « week-endistes » de conserver une vie sociale.*

Concernant les mutations, celles-ci risquent fort d'être ralenties. Nous demandons à la direction de garantir une visibilité en établissant une véritable transparence sur les possibilités de mutation.

Pour la direction :

Les parcours professionnels ont été garantis lors de la création de l'ET TGV SE et « *les écoles sont déterminées par l'adéquation charges ressources des entités selon le processus établi par la Direction Traction* ».

Sur le reclassement des ADC : « *Le processus de reclassement est territorial et passe par les ATM (ex EIM). Aucun poste n'est réservé à des Agents de Conduite à reclasser mais la vision territoriale des ATM permet d'optimiser le volume d'agent reclassé sans rester dans la famille Traction.* »

Sur l'évolution des roulements : « *Les roulements sont à la main de chaque CUP qui en fonction des opportunités peut décider de les faire évoluer suite à des évolutions de charges ou des demandes jugées pertinentes de CTR.* »

Sur le « VSDL » : L'ET TGV SE ne souhaite pas contraindre l'utilisation des agents en « VSDL » par une charte plus restrictive que la réglementation...

Sur les mutations : Le processus de mutation passe par demande de mutations et par la coopération entre les différentes activités. L'Etablissement ne détient pas un listing à jour des LPA en déficit d'agents. « *Les agents TGVistes ont la possibilité de demander une mutation vers TER ou TN et celle-ci sera étudiée comme toutes les autres sans compensation de la perte de prime de traction.* »

**Les réponses « bateaux » ! Elle écoute mais elle répond à côté de la plaque... Stupéfaite par notre demande des passerelles vers d'autres activités ! Pour elle, tout va bien, les ADC sont heureux. Puis la direction trouve normal de concentrer la charge sur les VSDL, ponts et les vacances...**

**La perte de la « clientèle pro » aura des conséquences sur nos JS (moins de TGV en semaine) donc du FAC et des grilles modifiées ! Les Agents seront de plus en plus nombreux, après avoir essayé de faire leurs 3 meilleures années, à souhaiter retourner dans leur résidence d'origine TER/Transilien ou en province pour retrouver des conditions d'emplois « normales ». Et c'est la raison pour laquelle,**

**L'UNSA-Ferroviaire exige des améliorations de la Qualité de Vie au Travail**

**Le Pôle Traction UNSA-Ferroviaire**

**Mail : [traction@unsa-ferroviaire.org](mailto:traction@unsa-ferroviaire.org)**

**Vos représentants locaux et Délégués Syndicaux**

**Frédéric MEYER (UP Med) – Marc FRASSY (UP VRA) – Jean-Louis PERROCHEAU (UP VPC)**